



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 17 août 2020 à 19 h 30 en huis clos et via visioconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 6 362 035 – identifié comme le terrain #85, au chemin du Lac-Rouge

La demande d'usage conditionnel # 2019-0029 vise à permettre l'usage de résidence de tourisme sur lot 6 362 035 (identifié comme le terrain #85), au chemin du Lac-Rouge, et ceci, en raison de l'article 32.1 du règlement sur les usages conditionnels numéro 347-2019.

Considérant la tenue de la prochaine séance du conseil en huis clos, cet avis public annonçant habituellement la possibilité à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes, se transforme en une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La directrice et secrétaire-trésorières vous invite donc à soumettre vos commentaires, par courriel, au info@saint-didace.com, au plus tard le 14 août 2020.

Donné à Saint-Didace,
ce 3^{ième} jour d'août
de l'an deux mille vingt.

Chantale Dufort
Directrice générale